

Quels critères pour mesurer la nature innovante de l'économie solidaire ?

Eric Dacheux, Daniel Goujon

Groupe de Recherches sur les Initiatives Locales (GRIL)

20, avenue de Paris

42334 Roanne Cédex

Dacheux@univ-st-etienne.fr, Goujon@univ-st-etienne.fr

Le terme «économie solidaire» est devenu un label social, une généralisation non encore stabilisée de pratiques diverses. Ces pratiques sont-elles innovantes ? L'objet de ce texte est de présenter une méthodologie permettant de mesurer le degré d'innovation des organisations relevant de l'économie solidaire, en utilisant trois outils théoriques encore peu utilisés dans ce domaine de recherche : l'approche par le circuit économique, l'analyse politique des discours des acteurs, les théories de la justice.

Economie solidaire, circuit économique, théories de la justice, innovation

Il n'existe pas dans les textes réglementaires du Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, dans les ouvrages des chercheurs ou bien encore dans les écrits des acteurs, une liste exhaustive et consensuelle sur les pratiques socio-économiques relevant de l'économie solidaire et celles n'en relevant pas. Toutes les entreprises oeuvrant dans le secteur des services de proximité ne se réclament pas de l'économie solidaire (télésurveillance, par exemple), alors que nos observations participantes¹ montrent que des organisations se réclamant de l'économie solidaire (certaines entreprises d'insertion ou des organismes financiers), se voient contester cette appellation par nombre de militants. Nous n'avons nullement l'ambition démesurée de mettre en lumière tous les aspects politiques, économiques, philosophiques, psychologiques etc. de l'économie solidaire. Plus modestement, nous souhaitons construire des grilles d'analyse permettant de mesurer la nature innovante des organisations relevant de l'économie solidaire. Notre réflexion méthodologique se nourrit de trois constats :

Premier constat : une pratique innovante est une pratique autre, une pratique qui propose une alternative aux démarches existantes.

¹ Ces observations participantes se déroulent de manière longitudinale au sein du GRIL (groupe de recherches sur les initiatives locales) dans des processus aussi divers que des séminaires de formation à l'économie solidaire, des réunions de projets, des colloques nationaux ou internationaux, des assemblées générales d'associations, etc.

Deuxième constat, la notion d'économie solidaire a été forgée par les outils de la socioéconomie et a été mise en lumière par les travaux pionniers de J.L Laville et Bernard Eme. Mais il n'existe pas, à l'heure actuelle, une définition qui fasse l'unanimité des chercheurs, même si certaines caractéristiques sont régulièrement mises en avant. Celle qui nous semble la plus distinctive est le fait que l'économie solidaire se définit comme reposant sur des principes économiques et politiques tout à la fois différents et complémentaires de l'économie libérale et de l'économie administrée.

Troisième constat. La notion d'économie solidaire a migré hors du champs de la recherche. Elle a été reprise par les acteurs sociaux et les acteurs politiques. Si bien que la notion est devenue un label servant à qualifier des pratiques extraordinairement différentes comme le développement des fonds éthiques, les régies de quartier, les entreprises d'insertion, les crèches, les services de proximité, l'auto-production, etc.

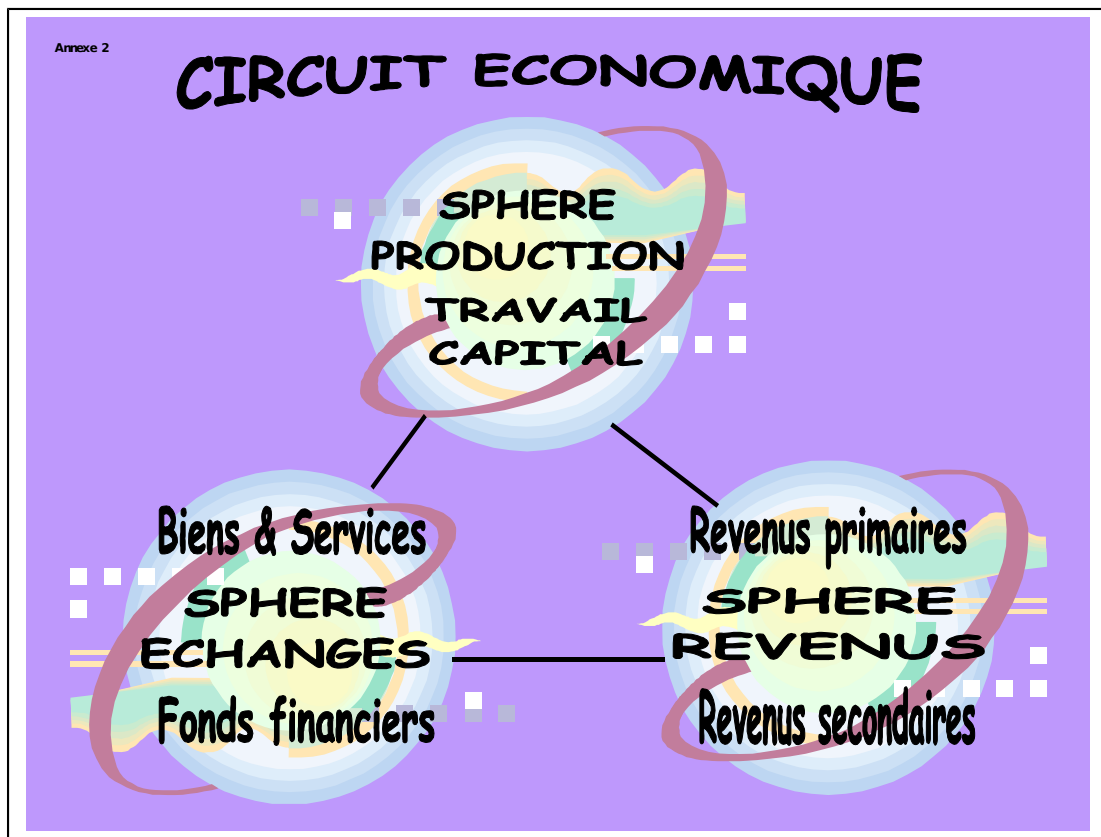
A partir de ces constats nous proposons de présenter, dans cette contribution, des outils analytiques permettant de classifier les différentes pratiques se réclamant de l'économie solidaire². Ces outils devant, dans une phase ultérieure de recherche, permettre la construction de typologies permettant de distinguer - sans parti pris normatif – les différentes logiques d'actions. Les premiers outils d'analyse que nous allons présenter sont : le circuit économique, l'analyse de contenu et les théories de la justice. Ce sera l'objet des trois premières parties de ce texte. Dans une quatrième et dernière partie, nous énoncerons les limites et les apports de ces trois outils.

I - L' APPROCHE DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE PAR LE CIRCUIT HOLISTE

L'approche globale ou macroéconomique, permet de confronter les pratiques d'économie solidaire aux logiques de fonctionnement de l'économie de marché. Rappelons que le circuit économique se compose de trois sphères où s'opèrent trois activités économiques fondamentales : à savoir la production de richesses, la répartition des revenus et l'échange de biens, de services et de fonds financiers. Ces activités sont bien évidemment reliées les unes aux autres : la production grâce à l'emploi de facteurs de production (le capital et le travail)

² Nous travaillons sur un corpus de 50 organisations qui sont présentées, dans la presse généraliste, comme des exemples typiques de l'économie solidaire (pour plus de détails, cf. Dacheux, Goujon 2002). Dans ce papier nous ne procéderons pas à l'exploitation de ce corpus, mais présenterons les grilles d'analyse que nous sommes en train d'appliquer à ce corpus.

donne naissance à des revenus monétaires qui alimentent l'échange et permettent la dépense de ce qui a été produit.

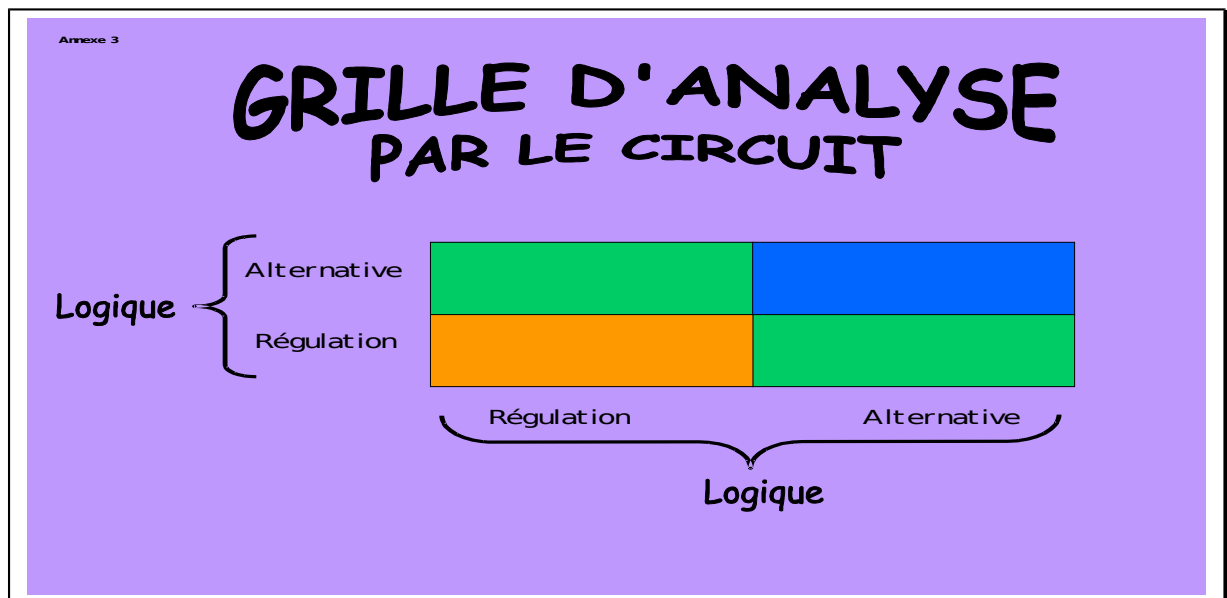


L'analyse systémique montre que l'économie de marché est structurée par des logiques de fonctionnement qui rejaillissent sur les activités individuelles. En effet, au niveau de chaque sphère économique, des logiques dominantes rythment la "valse à trois temps" de l'économie. Ainsi, la production se fait avant toute chose dans une logique de maximisation du profit qui conduit à la rentabilisation de l'emploi des facteurs de production. La distribution des revenus quant à elle prolonge cette logique, puisque les revenus primaires sont distribués aux personnes qui ont participé à l'acte de production et cela en fonction de la pertinence économique de leur apport. C'est ce que l'on appelle le principe de justice commutative que l'on résume par l'adage "à chacun selon son apport".

Enfin, l'échange marchand suit cette même logique puisque les plus hauts revenus trouvent une place privilégiée dans l'échange. Ce sont eux qui sont servis en premier. Des expressions populaires du type "on ne prête qu'aux riches" sont là pour en témoigner.

Cette présentation très simpliste de l'économie par le circuit, révèle que les inégalités sociales constatées et vécues au niveau individuel découlent pour partie des logiques de fonctionnement du système économique. L'économie solidaire doit donc prendre en compte cette dimension systémique dans la critique qu'elle adresse à l'économie marchande et par là-même dans les réponses qu'elle apporte aux inégalités sociales. Cette prise en compte peut se faire à deux niveaux, soit dans l'alternative aux logiques de fonctionnement soit dans la régulation de ces mêmes logiques.

Ainsi, à partir de cette dichotomie, il est possible de construire un premier outil de classification des initiatives solidaires .



En abscisses et en ordonnées nous plaçons les deux logiques de fonctionnement en vigueur dans les différentes sphères économiques.

Pour chaque logique, nous avons deux graduations, soit “ alternative à la logique ” ou bien “ régulation de la logique ”.

Cette dichotomie n'est pas normative, elle est inscrite dans l'histoire de la pensée économique. En effet, dès la formalisation de l'économie de marché par A. Smith, il s'est développé deux grands types de critiques du libéralisme.

D'une part, une critique que nous qualifierons de régulationniste qui cherche avant tout à atténuer les conséquences sociales néfastes du libéralisme. Il s'agit par exemple du libéralisme social ou du catholicisme social.

D'autre part, on trouve une critique plus radicale, favorable à la définition d'alternatives à l'économie de marché. C'est la critique formulée par les socialistes ou les marxistes.

Le cadre et l'outil d'analyse étant posés, il reste à appliquer la grille de classification à chaque sphère du circuit économique (production, répartition et échange). En positionnant sur ces grilles les activités de production, de répartition et d'échange se réclamant du champs de l'économie solidaire, il est alors possible de relever la teneur réformatrice ou alternative aux normes économiques dominantes.

II - L'étude des discours politiques

L'économie solidaire est un ensemble de pratiques économiques disparates, mais c'est aussi un projet politique qui consiste à ré encastrent l'économique dans le social (Laville, 2000) ou tout du moins à résister aux dégâts causés par le libéralisme (Prades, 2000). Cette dimension politique de l'économie solidaire invite le chercheur à quitter pour un temps, le terrain des pratiques sociales pour celui des discours tenus dans l'espace public. Bien entendu, plus le corpus choisi est important et plus il est difficile, voire impossible, d'étudier toutes les prises de positions publiques des organisations de ce corpus. C'est pourquoi, nous proposons de centrer l'analyse sur deux types de discours qui sont au cœur des critiques du libéralisme comme on a pu le voir à Seattle, à Nice ou à Porto Alegre : ceux portant sur la croissance économique d'une part, et ceux portant sur la citoyenneté d'autre part.

Nous avons illustré ces deux types de discours par la grille suivante que nous allons maintenant commenter.

Les différents types de discours politiques analysés

Discours sur la croissance économique

Alternative à la croissance
(mise en cause de la notion de développement)

Croissance contrôlée
(développement durable)

Régulation de la croissance

(mieux répartir les fruits de la croissance)
--

Régulation de la représentation
(transparence et honnêteté du politique)

Equilibre de la représentation par la participation
(nouveau partage des pouvoirs)

Alternative à la représentation
(démocratie directe)

Discours sur La citoyenneté

Premier axe : Le discours sur la croissance économique

Dans l'optique libérale, la croissance du PNB est source de tous les bienfaits : pleins emplois, progrès sociaux, améliorations sanitaires, etc. Cette vision dominante est source de nombreuses critiques qui peuvent être regroupées en trois grandes catégories

a) Les discours insistant sur la nécessaire répartition des fruits de la croissance. Dans cette catégorie on retrouve les sociaux démocrates européens ainsi que les organisations se réclamant de l'économie sociale (dans la charte de l'économie sociale (1980) dont l'article 6 stipule que les entreprises de l'économie sociale " s'efforcent de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective ").

b) Les discours valorisant la notion de “ développement durable ”. Si les sociaux démocrates et les tenants de l’économie sociale rappellent le rôle du politique dans le progrès social, ils ne remettent pas en cause la vision économique et technique de la nature. Cette dernière n’est qu’un facteur de production qu’il convient de maîtriser. Conception que combattent les écologistes pour qui il ne peut y avoir une croissance infinie sur une planète où les ressources sont limitées.

c) Les discours remettant en cause la notion de développement. Dans le sillage des écrits du club de Rome, nombreux sont les acteurs politiques qui remettent en cause la notion même de croissance. Ainsi pour de nombreux intellectuels du Sud la notion de développement est un mythe occidental et impérialiste qu’il faut abandonner (Perez Victoria, 1994).

Deuxième axe : les Discours sur la citoyenneté

La montée des phénomènes d’exclusion, de xénophobie et de globalisation ont engendré de nombreuses prises de positions politiques sur la citoyenneté. En simplifiant quelque peu on peut repérer trois types de discours :

a) Un discours sur la nécessaire transparence de la vie politique. Face à la baisse de participation électorale, de nombreux élus prônent une transparence totale des débats et des décisions publiques ainsi qu’une responsabilisation politique, voire pénale, des dirigeants.

b) Un discours sur le développement de la participation. Cette volonté de développer la démocratie participative, s’inscrit dans une vision républicaine de la citoyenneté vécue comme une charge, une responsabilité librement assumée (Walzer, 1997). Cependant, dans nos démocraties qui ne sont plus des cité-Etats, cette demande de participation ne s’oppose pas à la démocratie représentative, mais vise à la soutenir en élargissant le nombre d’acteurs intervenant dans la décision

c) Des discours sur la démocratie directe. Deux visions du monde fort différentes sous-tendent les discours sur la démocratie directe. Tout d’abord, une vision communautaire ; il s’agit, face à la mondialisation, de revenir à de petites entités politiques marquées par l’interconnaissance, l’autosuffisance et la solidarité de groupe. A cette vision communautaire de la démocratie directe s’opposent des conceptions considérablement plus élargies. Ainsi, dans la lignée du fédéralisme municipal de Proudhon, de nombreux courants autogestionnaires et libertaires plaident pour une démocratie directe à l’échelle européenne. Avec le développement d’Internet ces discours retrouvent une certaine popularité.

La grille ainsi obtenue permet l'analyse des documents publics des acteurs se réclamant de l'économie solidaire (plaquettes, communiqués de presse, sites Internet). Documents publics qui, complétés par une analyse des pratiques, permettent également une étude en terme de théorie de la justice.

III - THÉORIES DE LA JUSTICE ET ECONOMIE SOLIDAIRE

Les organisations se réclamant (ou présentées comme faisant partie) de l'économie solidaire articulent discours politiques et pratiques économiques autour de visions idéologiques de la société. Ces visions reposent implicitement sur des conceptions différentes, voire alternatives, de la justice. D'où l'idée de compléter les deux précédentes analyses par celle des théories de la justice.

Conformément à l'idée de Ronald DWORKIN, nous n'avons pas construit une grille opposant les partisans de l'égalité à ceux de la liberté. En restant dans le cadre de la perception individualiste de la justice, toutes les théories de la justice sont des théories égalitaires au sens d'égalité de considération des individus. Néanmoins, la justice comprise au sens d'égalité de considération passe par la réalisation de deux critères fondamentaux :

- Le respect de la propriété de soi (Justice commutative)
- La prise en compte des différences de dotations (justice distributive)

En croisant ces dimensions on trouve quatre articulations suivantes des arguments de justice :

-> L'utilitarisme : Cette théorie néglige les deux principes au profit d'un idéal de maximisation de l'utilité collective définie comme la somme des intérêts individuels. Il est à remarquer que l'on arrive à une certaine indétermination en matière de justice : la justice est dépendante de l'interprétation faite du concept d'utilité collective

-> Le libéralisme est une réaction à la conception sacrificielle de la justice utilitariste. Pour les libéraux, l'égalité de considération passe avant tout par un exercice sans entrave des libertés individuelles et des droits inhérents à la personne. Ainsi, le respect de la propriété de soi est maximisé : le marché se charge de rémunérer chacun à sa juste valeur ; cela sans prise en compte des différences de dotation.

-> Le marxisme, quant à lui, s'oppose à l'utilitarisme sur la question des inégalités entre individus. Dans le cadre marxiste de justice, il convient de modifier profondément la

distribution du revenu réglée par la logique capitaliste afin de supprimer les inégalités de résultats. Cela conduit soit à oeuvrer en faveur d'un nouveau mode d'organisation économique, soit en faveur d'une importante redistribution des revenus. Dans les deux cas le principe de justice commutative est transgressé.

-> La théorie de la justice de J. Rawls se base sur l'insatisfaction que l'on ressent en examinant les trois premières conceptions. En effet, l'utilitarisme transgresse la propriété de soi sans qu'aucune garantie ne soit obtenue en matière de prise en compte des différences de dotation. Le libertarisme se cantonne dans la défense de la propriété de soi ; il nie l'existence d'inégalités de ressources injustifiées. Le marxisme, au nom de l'idéal égalitaire, transgresse les libertés individuelles.

John Rawls réaffirme le principe libertarien du respect de la propriété de soi tout en accordant une place centrale aux différences de dotations entre individus. Cela passe par une hiérarchisation des principes de justice et l'affirmation du principe de différence qui revient à favoriser la situation des plus défavorisés autant que possible, c'est-à-dire sans empiéter sur les libertés individuelles. Ainsi, il fournit un nouvel idéal de justice aux sociales démocraties : la valorisation de la situation des plus démunis. Par ailleurs, l'affirmation du principe de différence permet aux libéraux de tenir compte des différences de dotation et dans le même temps de renouveler la thématique de l'Etat minimal. Pour le dire plus directement avec Rawls on oscille entre le renouveau de l'idéal égalitaire social démocrate et le renouveau du libéralisme.

A l'aide de cette grille, on peut classer les pratiques solidaires en fonction de leur critère prioritaire de justice.

Grille de lecture des théories de la justice

Principe 2 :

**prise en compte
des différences
de dotation
(justice distributive)**

OUI

NON

Justice « marxienne » Egalité	Justice « Rawlsienne »
Justice « utilitariste » Utilité globale	Justice « libertarienne » Liberté
NON	OUI

Principe 1 :

**Respect de la propriété
de Soi
(justice commutative)**

En simplifiant ce qui précède, les pratiques solidaires peuvent se reconnaître dans les quatre critères prioritaires de justice suivants :

- l'Égalité : les pratiques solidaires recherchent avant toute chose à obtenir la plus grande égalité possible entre individus, même si cela ne permet pas de maximiser le résultat et aussi si cela revient à empiéter sur les libertés individuelles.

- la maximisation de l'utilité globale ou du résultat : ici les pratiques solidaires recherchent à avoir le plus de résultat possible (par exemple en terme d'insertion ou de service rendu), même si cela a des conséquences en terme de liberté et/ou d'inégalités entre individus.

- la maximisation de la liberté : ici le critère premier est le respect des individus et des droits inhérents à la personne et cela quelles que soient les conséquences en terme de résultat collectif et/ou de d'inégalité.

- la maximisation de la situation de ceux qui ont le moins (Equité rawlsienne). Ici l'objectif est de favoriser les plus démunis afin d'améliorer leur sort sans pour autant empiéter sur les libertés individuelles. Par ailleurs, il convient que le résultat global inhérent à l'inégalité des situations profite en priorité aux personnes les plus démunies.

IV- LIMITES ET APPORTS DE L'ANALYSE

L'approche méthodologique que nous proposons n'est pas exempte de faiblesse. Tout d'abord, chaque outil utilisé présente des limites évidentes :

- le circuit utilisé est très simple et ne rend pas justice au raffinement de l'analyse circuitiste ;
- l'analyse de discours est une interprétation autorisée qui demande à être validée par les acteurs eux-mêmes et qui, surtout, ne dit rien de la perception, par le grand public, des messages politiques analysés ;

- les théories de la justice sont d'une extrême complexité et ne recouvrent pas exactement les discours et les catégories d'analyse que les acteurs utilisent dans la conduite de leurs actions.

De même, il existe de nombreux autres critères d'innovation que ceux que nous avons pris en compte ; par exemple, ceux ayant trait aux statuts juridiques utilisés, au style de management développé, au design organisationnel adopté, etc. Enfin, se pose la redoutable question de la validation des analyses. Comment éviter les jugements normatifs du chercheur tout en s'écartant des affirmations des acteurs pour appréhender les logiques d'action effectivement à l'œuvre ? Malgré toutes ces difficultés, la méthodologie que nous proposons n'est pas sans intérêt. D'une part, elle rappelle que l'analyse de l'économie solidaire est forcément pluridisciplinaire puisqu'elle doit prendre en compte la double dimension, économique et politique, des activités de ce champs. De plus, elle invite à séparer, même au prix de conflits avec les acteurs, le niveau empirique et le niveau analytique. En effet, sous le label « économie solidaire » se classent des pratiques très différentes. Ces pratiques sont-elles innovantes ? En l'état actuel de notre enquête la réponse est contrastée. L'utilisation des grilles d'analyse sur notre corpus nous conduit à distinguer trois groupes d'organisations :

- Les organisations peu innovantes. Devant faire face à la pression du marché, à l'urgence de l'exclusion, à la nécessité d'être soutenue politiquement et financièrement, une forte minorité des organisations de notre corpus ne sont pas ou peu innovantes au regard des critères utilisés. Elles intègrent et respectent la norme économique marchande, elles s'inscrivent dans un discours politique traditionnel de régulation de la représentation et de la croissance et ne remettent pas en cause les principes de justice régissant le libéralisme. L'exemple le plus représentatif de ce type d'organisation est sans doute l'ADIE, association qui cherche, à l'aide de crédit cautionné, à favoriser la réintégration des exclus dans le système économique et non à développer un discours ou des pratiques économiques innovantes offrant des alternatives.

Autrement dit, dans les faits, ce type d'organisation s'inscrit plus dans une logique de réparation que dans une logique d'innovation.

- Les organisations partiellement innovantes. La plupart des organisations analysées sont innovantes, mais seulement dans une dimension, très rarement deux. Ainsi, par exemple, Artisans du Monde s'inscrit dans une théorie de la justice rawlienne (principe du maximin : faire en sorte que la logique marchande profite en priorité à ceux qui ont le moins), cherche à développer un circuit économique court qui échappe à la grande distribution libérale, tout en utilisant une logique monétaire et commerciale classique et en développant un discours de régulation de la croissance qui n'est forcément novateur.

- Les organisations très innovantes. Ce sont des organisations qui tout à la fois, s'écartent radicalement dans leur fonctionnement économique, dans leur discours politique et dans leur fondement éthique, des principes régissant le libéralisme. Dans notre corpus, seules deux organisations répondent à cette définition : les réseaux d'échanges de savoirs et les SEL égalitaires³. Or, ces deux organisations se situent hors marché. D'où, pour conclure ce texte, notre interrogation quelque peu provocatrice : l'économie solidaire n'est-elle innovante qu'à partir du moment où elle rompt tout lien avec le marché ?

³ On distingue deux types de SEL : les SEL égalitaires où tous les échanges sont paritaires (une heure de maçonnerie vaut une heure de jardinage) et ceux où les échanges tiennent compte de la valeur sociale de la participation productive (une heure de maçonnerie vaut trois heures de jardinage).

Bibliographie

- Alcoléa A. M. (1999), “ De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale ”, La Varenne communication à la journée d'études “ Les autres figures de l'économie ”.
- Archambault A (1995). “ L'économie alternative, forme radicale de l'économie sociale ”. RECMA, N°256.
- Bourgeois F. (2000), “ Les profils multiples de l'épargne solidaire ”, Problèmes économiques, N°2677.
- Collectif MB2 (2001), “ Pour pour une économie alternative et solidaire ”, Paris, L'Harmattan.
- Combemale P. (1998), “ Circuit économique ”. Cahiers Français, N°279.
- Dacheux E. Goujon D. (2002). « De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire », RECMA, N°284.
- Dacheux E. Goujon D. (2000), “ L'économie solidaire à l'aube du troisième millénaire ”, Organisations et territoires, Vol 9, n°2.
- Ferraton C.(2001), “ Les points de convergence entre l'associationnisme des années 1830-1838 et l'économie solidaire contemporaine ”, actes du séminaire d'économie solidaire de l'université de la vie coopérative, I.U.T. de Roanne, à paraître aux publications de l'université de Saint Etienne.
- Guigue B. (2000), “ Qu'est-ce que l'économie solidaire ? ”, Problèmes économiques, N°2677.
- Gueslin A. (1998), L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXe siècle, *Economica*.
- Laacher S. (2000), “ Les systèmes d'échange local ”, Problèmes économiques, N°2677.
- Lipsey R., Steiner P., (1985), *Analyse économique*, Editions Cujas, Paris.
- Harscoët G (2000), Au cœur des nouvelles régulations économiques, *Cultures en mouvement*, L'économie solidaire, n°31 octobre.
- Laville J.L. (2000). *Economie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville J.L. (1999), “ La démocratisation du travail par l'économie solidaire ”, Roanne, communication aux Rencontres nationales de l'économie solidaire.
- Lipietz A. (2001), “ Du halo Sociétal au tiers secteur ”, à paraître dans C. Fourel “ Tiers, secteur ”, Paris, l'Harmattan.
- Poulon F. (2000), « La monnaie dans les théories économiques », *Les cahiers français*, N°297.
- Prades J. (2000). « La nouvelle économie sociale devant ses pièges » in « efficacité versus équité en économie sociale, Paris : L'harmattan.
- Russo J. (1997), *Dictionnaire de philosophie*, 1997.
- Servet J.M. (1999), *Exclusion et liens financiers*, *Economica*
- Viard B. (1998), “ Pierre Leroux et les premières associations en 1830 ”, MAUSS, N°11.
- Viennet C. (1994), *L'économie sociale*, La Découverte, Paris.
- Walzer M. (1997), "Communauté, citoyenneté et jouissance des droits", *Esprit*, mars/avril.